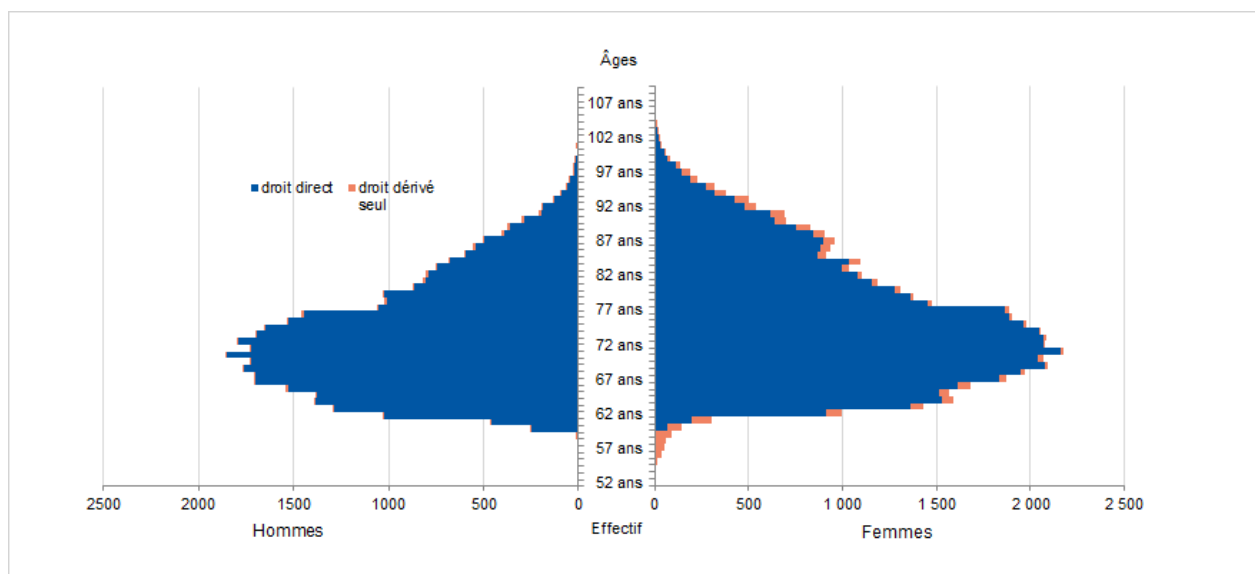


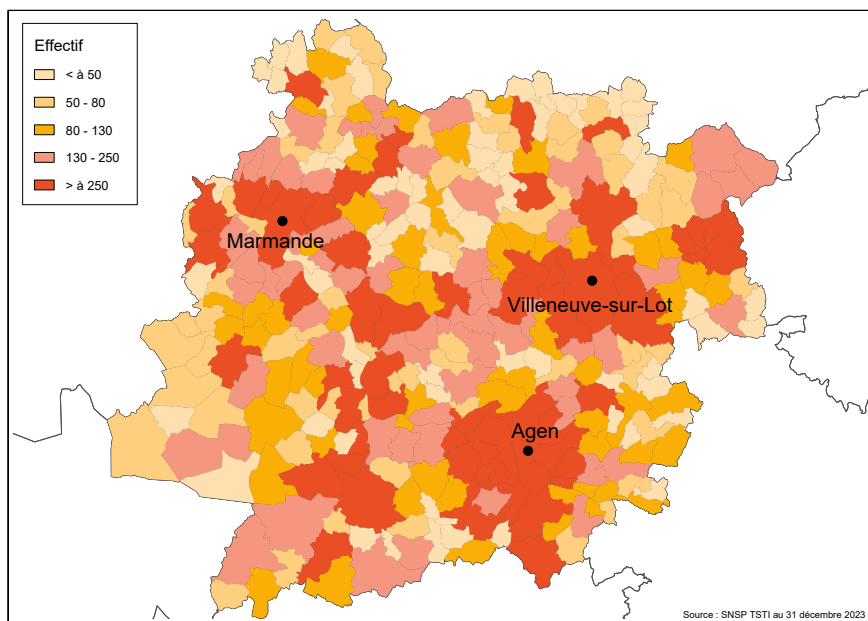
Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	1 831	2 847	4 678
Droits directs (retraites personnelles)	1 583	1 744	3 327
Droits dérivés (retraites de réversion)	248	1 103	1 351
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	164	206	370
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	480	140	620
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,9 ans	63,6 ans	63,2 ans
Droits dérivés	77,2 ans	75,4 ans	75,7 ans
Retraités en paiement au 31 décembre			
Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	36 593	47 155	83 748
Retraités percevant un droit direct seul	34 706	33 539	68 245
Retraités percevant un droit dérivé seul	294	2 005	2 299
Retraités percevant les deux à la fois	1 593	11 611	13 204
Minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	4,1%	4,8%	4,5%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	8 921	3 309	12 230
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	74,2 ans	75,9 ans	75,1 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(3)</sup>	859 €	686 €	762 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	25,0%	52,2%	40,1%

## Pyramide des âges des résidents



- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

## Retraités du régime général par commune



## Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Villeneuve-sur-Lot</b>			
Nombre total de retraités	2 648	3 838	6 486
Retraités percevant un droit direct seul	2 512	2 606	5 118
Retraités percevant un droit dérivé seul	13	153	166
Retraités percevant les deux à la fois	123	1 079	1 202
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	6,5%	6,6%	6,6%
<b>Agen</b>			
Nombre total de retraités	2 368	3 832	6 200
Retraités percevant un droit direct seul	2 275	2 660	4 935
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	150	159
Retraités percevant les deux à la fois	84	1 022	1 106
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	12,0%	10,4%	11,0%
<b>Marmande</b>			
Nombre total de retraités	1 979	2 819	4 798
Retraités percevant un droit direct seul	1 888	1 928	3 816
Retraités percevant un droit dérivé seul	10	117	127
Retraités percevant les deux à la fois	81	774	855
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,4%	6,9%	6,3%

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav-SNSP, SNSP-TI, SNSP TSTI, Insee

Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.

Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

Retrouvez-nous sur [statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr](https://statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr)